SDPREES - FO - 42
Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle
FNEC FP FORCE OUVRIERE
Bourse du Travail – Cours Victor Hugo
42000 ST-ETIENNE
fo@univ-st-etienne.fr

SUP Autonome FO

Déclaration préalable FO : austérité et autoritarisme 1
Point d'information IDEX – 1er acte et retour sur la méthode et la chronologie 3
MOTION SUR L'IDEX ET LA FUSION (votée à l'unanimité) 3
Point d'information IDEX – 2e acte 4
Dispositif d'ouverture BU (surextension des ouvertures des BU) 6
Convention Sciences Politiques 6
Convention de collaboration ENSASE (école d'archi)/UJM 7
Prime de fin année pour les BIATSS 8
Campagnes d'emplois 2017 8
Campagne Sauvadet 2017 8
Nouvelle configuration service formation entreprise IUT St Etienne 8
Modification de la procédure recrutement Invité 9

Comité Technique (CT) du 25 novembre 2016

Notes de vos élus FO

Déclaration préalable FO : austérité et autoritarisme

Déclaration liminaire de la FNEC-FP FO
(SDPREES-FO 42 et Supautonome-FO)

Austérité et autoritarisme

Toute la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche publique est marquée par l'austérité qui sévit depuis des années, par delà les obédiences politiques affichées des gouvernements successifs : alors que les effectifs d'étudiants ne cessent de croître de façon accélérée, les nécessités en termes de postes statutaires ne sont pas satisfaites ; alors que la volonté de maintenir et développer la recherche est toujours là, en dépit de la multiplication des tâches annexes qui assaillent les enseignants-chercheurs et les chercheurs, les financements pérennes sont toujours au mieux stagnants. La contractualisation se développe dans tous les secteurs et, dans la recherche, les financements sur projets, eux-mêmes générateurs de précarité, deviennent la norme.

Les attaques contre la fonction publique d'État et les statuts particuliers des corps de la fonction publique d'État, donc contre le service public, sont légion :

- c'est la décomposition territoriale de la République qui s'accroît, avec l'amaigrissement des services centraux (dans les finances par exemple) et la territorialisation de toute

l'action publique (en prélude à sa délégation et à sa privatisation) dans les « grandes régions », avec les GHT (Groupements hospitaliers de territoires) prévus par la loi Touraine (et nous ne pouvons que rejoindre les salariés de la fonction publique hospitalière qui, avec FO, la CGT et Sud, ont fait grève le 8 novembre), chez nous les COMUE ;

- c'est le RIFSEEP, qui entraînerait l'individualisation d'une partie de la rémunération des fonctionnaires (les BIATSS à l'université) et nous réitérons à ce sujet notre revendication d'abandon total du RIFSEEP, avec dans l'ESR sa non application pour tous les corps concernés (ITRF, ITA des EPST, personnels de bibliothèques) et son abandon pour les AENES ;
- c'est PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), avec le même objectif et de surcroît la volonté de déconnecter grade et rémunération, ce qui contribue à la déconstruction de l'ensemble du système de la fonction publique issu des conquêtes de 1945, PPCR qui supprime la possibilité des avancements accélérés et introduit dans les corps enseignants la pratique de l'évaluation, qui touchera aussi à l'université les PRAG-PRCE, pratique dont l'on connaît les effets pathogènes et inégalitaires chez les BIATSS : avec la FNEC-FP FO et ses syndicats, nous demandons donc son abandon par la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- c'est aussi l'évaluation des enseignants-chercheurs, renommée « suivi de carrière », qui a déjà touché plusieurs sections CNU à « titre expérimental » et que le ministère entend étendre à toute force à tous les collègues de la vague C dès 2017, alors que la grande majorité des organisations syndicales et des sections du CNU se sont prononcées, et qui aboutirait à l'établissement d'un pouvoir hiérarchique que les enseignants-chercheurs, caporalisation aux antipodes de la nécessaire liberté de recherche et contradictoire à l'indépendance statutaire des enseignants-chercheurs.

Ce dernier point nous amène à l'autoritarisme qui prévaut dans toutes les relations sociales, dans la fonction publique, et singulièrement dans les universités, parmi lesquelles l'UJM ne fait nullement exception. Face à la résistance des salariés, les autorités diverses font le coup de force permanent :

- on l'a vu avec la loi « travail », où le gouvernement a utilisé le 49-3 à trois reprises ;
- on le voit très concrètement aussi, non seulement avec le « suivi de carrière » des enseignants-chercheurs, mais aussi avec PPCR, refusé par une majorité d'organisations syndicales (dont FO, première organisation syndicale de la fonction publique de l'État), à propos duquel le ministère entend cependant passer outre, au mépris des règles de « représentativité » syndicale que le gouvernement actuel a lui-même prorogées ;
- on le voit ici même avec le « plan Bibliothèques ouvertes », réponse élaborée sans tenir aucun compte des personnels, qui ont à maintes reprises exprimé leur opposition à ce « plan », source d'une détérioration accrue de leurs conditions de travail ;
- ou encore avec le projet IDEX (Initiatives d'excellence), contraignant à une restructuration institutionnelle forte des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en l'occurrence à une fusion des universités de l'académie de Lyon, ceci sans aucune information exhaustive et sans consultation du comité technique avant la réponse qui sera faite au jury IDEX le 29 novembre.

###

Point d'information IDEX – 1er acte et retour sur la méthode et la chronologie

La présidence n'avait prévu à propos de l'IDEX qu'un simple « point d'information », c'est-à-dire qu'elle évitait délibérément de consulter le CT « pour avis », avec un vote formel. C'est révélateur du déni de démocratie qui préside en permanence aux décisions prises à l'UJM, de la défiance envers les élus syndicaux et de la volonté de les empêcher de s'exprimer sur les sujets importants qui engagent l'avenir e tous les personnels.

Le projet « Delta » de l'IDEX sera présenté par les « porteurs de projet » le 29 novembre au jury international et la présidence a unilatéralement décidé que l'UJM serait pleinement partie prenante dans ce projet. Or, à la date du 29 novembre, ni le CT ni le CA n'auront été consultés, comme il se devrait pour un projet de cette importance. Certes, il n'y a pas de réglementation à propos des modalités de consultation internes à chaque établissement dans le processus de présentation d'un projet IDEX, et la « déclaration commune » des présidents et directeur d'établissements engagés dans le projet, en date du 30 septembre, prenait soin de ne fixer aucune date butoir en dehors de celle du 1er janvier 2017, puisqu'elle évoquait de manière floue des consultations internes « avant la fin 2016 ». Elle permettait donc, dans la plus totale continuité avec les procédures antidémocratiques, anticollégiales et opaques des processus IDEX, de ne pas consulter les instances internes avant le 29 novembre.

Cependant certaines universités ont été plus respectueuses des personnels que d'autres : ainsi Lyon I, II et III avaient prévu des votes avant le 29 novembre. À l'UJM, aucun vote n'avait été prévu avant cette date, il n'est prévu de consulter le CA que le 12 décembre, et aucun consultation du CT n'est à ce jour prévue. Le processus IDEX est opaque et antidémocratique, cette opacité et ce déni de démocratie sont donc encore accrus à l'UJM.

En conséquence, les élus FO ont contacté les autres élus au CT de l'UJM en sorte de prendre une position commune, qu'exprime la motion ci-après.

###

MOTION SUR L'IDEX ET LA FUSION (votée à l'unanimité)

Motion proposée au vote par le SNPTES, SNPREES-FO 42, FERC-SUP CGT, SNESUP-FSU/CFDT

Le CT de l'Université Jean-Monnet a pris connaissance de la volonté de la présidence de l'UJM de participer au projet IDEX Lyon 2016.

L'engagement de l'Université Jean-Monnet sera mis au vote au CA le 12 décembre prochain, soit après le dépôt du document Delta du projet IDEX Lyon 2016 le 29 novembre.

Le CT de l'Université Jean-Monnet constate qu'il n'a pas les informations nécessaires pour appréhender les implications à moyen et long terme de ce projet. Les documents distribués au CT de l'Université Jean-Monnet se réduisent à néant. Aucun avis ne nous est demandé ! Les membres des conseils centraux ont reçu un document de synthèse, qui n'a pas été transmis aux membres du CT de l'Université Jean-Monnet. Nous ne pouvons que constater la volonté d'exclure les représentants syndicaux élus au Comité Technique de l'UJM de toute discussion.

Le CT de l'Université Jean-Monnet demande, en outre, que le CHSCT soit saisi rapidement. Il rappelle que le CHSCT a compétence en matière de restructuration, inévitable dans le cas d'un projet de cette ampleur.

Le CT de l'Université Jean-Monnet demande à être convenablement informé et pleinement associé, dans le cadre de ses missions, aux réflexions qui sont et seront menées.

En l'absence d'informations précises sur les réorganisations inhérentes à ce type de projet, le CT de l'UJM ne peut que relayer la profonde inquiétude exprimée par les personnels, notamment lors des AG organisées à Saint-Etienne.

En l'état actuel des informations à la disposition du Comité Technique de l'UJM, la réponse à l'IDEX implique la création d'une université « unique » ou « établissement intégré » à l'horizon 2020. **Le CT de l'UJM ne peut donc qu'exprimer son opposition à la disparition de l'UJM en tant qu'Université de plein droit, disposant donc de la personnalité morale**.

Vote : unanimité pour (SNPTES, SNPREES-FO 42, FERC-SUP CGT, Snesup-FSU/CFDT).

À noter : il a fallu des interventions réitérées des élus FO et que tous les élus menacent de quitter ensemble le CT pour que la présidence accepte de mettre cette motion au vote.

###

Point d'information IDEX – 2e acte

Le projet a été présenté par Mme la présidente avec un diaporama qui récapitule les objectifs du projet, les phases de mise en œuvre, les modalités institutionnelles.
Nous ne reprenons ici que quelques éléments, le diaporama, qui n'avait pas encore été diffusé aux membres du CT, serait désormais disponible pour tous en pdf sur l'Intranet de l'UJM. Il faut rappeler que ce diaporama n'est pas le document « Delta » qui sera remis au jury Idex le 29 novembre.

- Il s'agit de mettre en œuvre une stratégie vers « l'excellence », trouver « comment faire fructifier notre capital », car « le ministère ne nous donne pas les moyens de progresser ». Il y aura toujours une université à St-Étienne, « je ne dis pas une université de St-Étienne, mais une université à St-Étienne ». Non plus une université « de proximité » mais une université « de territoire » *(Remarque FO : entendre par « territoire » la métropole lyonnaise)*.
- À propos de l' « Université cible » : on va « tendre vers » un nouvel établissement « avec une démarche qui va s'inscrire dans la durée ». La présidente y revient à plusieurs reprises : selon elle, rien n'est défini, il va falloir échanger, discuter, de 2017 à 2019, avant la mise en œuvre de l' « Université cible ». C'est pourquoi selon elle il n'y aurait rien à voter à l'heure actuelle. Il s'agit de faire en sorte « que notre université soit en phase avec les milieux socio-économiques ».
- La présidence sera assurée « par un académique, et non par un externe, chef d'entreprise par exemple » *(Remarque FO : en évoquant le pire, on milite pour se satisfaire du mauvais)*. Il ya aura un CA de 30 membres. La moitié plus un représentants des personnels *(Remarque FO : Pour plus de 9000 personnels et environ 120 000 étudiants ! Et ce qui veut dire, une fois déduite la représentation des enseignants, que les quelque 4000 BIATSS seront représentés par deux ou trois élus…)*. Un « COMEX » (Comité exécutif) qui regroupera les responsables des différents « pôles de coordination ». Il y aura des « pôles de coordination » par campus et des « pôles de coordination » disciplinaires (en fait des champs disciplinaires). Il y aura donc normalement un « campus » Saint-Étienne. Des « collèges académiques » par champs disciplinaires seront également mis en place.

- En définitive « Toute autre solution que participer à l'IDEX nous anéantit. »

-> Interventions des élus FO :

- *le temps employé est le futur (comme nous l'avons fidèlement retranscrit ci-dessus), jamais le conditionnel. Contrairement à ce qui est souvent dit, il n'y a donc guère à discuter, toutes les grandes lignes au moins sont en place. En outre tout ce qui a été amorcé, comme les « collèges académiques », l'a été dans la plus grande discrétion, sans aucun accord préalable des personnels enseignants concernés et sans aucune collégialité dans la désignation des participants.*
- *Le projet IDEX, c'est en effet de l'argent. Or c'est de l'argent public. Pourquoi n'est-il pas donné directement par le gouvernement pour abonder les finances, créer les postes nécessaires ? Pour forcer aux regroupements et fusions ! Pourquoi forcer aux regroupements et fusions ? Pour faire des économies d'échelle, pour faire coïncider universités et régions … entre autres en mettant en concurrence les différentes universités autonomes, ou aujourd'hui les regroupements d'Universités et d'établissements...*
- ***On a beau ressasser que l'UJM aurait des difficultés à exister si on ne va pas dans l'IDEX, la seule chose certaine c'est qu'elle disparaîtrait si elle va dans l'IDEX !*** *C'est une question qui avait déjà d'ailleurs été posée lors d'un précédent CT, et vous aviez alors refusé de répondre. Aujourd'hui il est clairement dit qu'il n'y aurait qu'un seul établissement, donc disparition de l'UJM. A FO, nous ne pouvons qu'être en désaccord. Ceci aura des conséquences énormes sur les personnels, en terme de postes comme de conditions de travail, comme le montrent tous les exemples de fusion en France, en lien ou non avec les IDEX (Strasbourg, Aix-Marseille, Nancy-Metz, Bordeaux, entre autres…)*
- *À propos d'un vote « pour des principes » et non pour des modalités précises : si l'on parle de principes, le maintien d'une Université de proximité, qui maintienne l'ensemble des postes, l'ensemble des services centraux, des composantes, des filières d'enseignement, des laboratoires de recherche, ce sont de beaux principes : pouvez-vous d'ailleurs nous garantir ceci ?*

-> À cette dernière question, la présidente répond : « Nous allons travailler dans ce sens-là », « il y aura des services administratifs dédiés, et on positionnerait dans les composantes la partie RH… » ; « il ne s'agit pas de tuer les structures existantes » ; il faut « essayer de trouver des marges pour conforter l'existant et de progresser… ».

Remarque FO : sauf si nous avons mal entendu, aucune garantie n'a été donnée.

Remarques complémentaires sur les échanges relatifs à propos de ce « point d'information » :

- *À un moment la présidente a déclaré :* « Si au terme de deux années de travail le résultat ne nous satisfait pas, nous aurons toute latitude pour sortir ». *Nous enregistrons, même si rien ne permet de confirmer cette assertion, les documents remis pour la présentation de l'IDEX n'évoquent en effet qu'une « validation » de l'évolution du projet par les CA en 2018 et 2019, aucune possibilité formelle de sortir.*
- *L'Université Lyon III, dont le CT puis le CA ont refusé de voter pour le projet IDEX et la disparition de leur université, a été présentée littéralement comme une brebis galeuse, qu'il faudrait « plaindre » !*
- *Le « désengagement de l'État » et la nécessité de le combattre ont été évoqués par les élus Ferc-Sup-CGT. La présidente estime ceci difficile, « avec la CPU (conférence des présidents d'universités) nous avons demandé les compensations pour le GVT, ou pour*

l'augmentation du point d'indice », « mais on ne va pas camper sous la pluie jour et nuit devant le ministère ». Mis à part qu'on a jamais vu aucun président protester publiquement devant le ministère, la CPU n'a jamais contesté l'autonomie, les COMUE, les IDEX, les fusions, au contraire, elle milite pour ! Elle accompagne donc le désengagement de l'État.

###

Dispositif d'ouverture BU (surextension des ouvertures des BU)

Un scénario de la nouvelle extension des horaires d'ouverture des BU est présenté par Mme la directrice du SCD. Il est intitulé : « Projet d'ouverture de la BU Tréfilerie - Période de Noël 2016 ». Il ne comporte pas moins de 8 « principes d'organisation » et 9 « conditions de réussite ». Nous tenons ce document à disposition de tout un chacun, naturellement. Il a été élaboré à la suite de discussions dans plusieurs groupes de travail et avec un « groupe miroir ». Il prévoit donc une ouverture de la BU Tréfilerie de 8H à 17H pendant les vacances de Noël, hors jours fériés et veille de ceux-ci. La présence des collègues est basée dans ce scénario sur le volontariat.

Plusieurs points n'ont pas été retenus dans ce qui a été proposé, en particulier :

- le point sur le rattrapage ou le paiement des heures (parce qu'il n'est pas possible sous forme d'ISS, selon l'administration) ;
- le point sur le nombre de collègues statutaires présents (5, ramené à 3).

-> Interventions des élus FO :

- Rappel de la position FO de refus de toute nouvelle extension horaire comme de tout travail le dimanche ; c'est bien pourquoi nous étions aux côtés des personnels des bibliothèques lorsqu'ils ont fait leur motion et pétition (signée par les 9/10^{e} des personnels de BU et par plusieurs centaines d'autres personnels à propos de ces extensions… nous voterons donc contre ;
- s'ajoute maintenant le non respect des desiderata du GT, qui a vraiment déçu les collègues qui ont bien voulu accepter de discuter (plusieurs vont démissionner du GT) ;
- de surcroît il n'y a manifestement aucune compensation salariale pour les moniteurs étudiants, qui ne sont de plus embauchés que sous condition qu'ils travaillent pendant les vacances !
- Enfin nous déplorons le fait que la page Facebook de la FASEE annonce ceci comme fait.

-> Vote : 9 contre (dont les élus FO), 1 abstention.

###

Convention Sciences Politiques

Est présentée une convention avec l'IEP de Lyon. Il s'agit de l'installation d'une partie de la filière « Sciences Po » de Lyon à Saint-Étienne, avec mise à disposition de locaux, de personnels, de services divers. Les diplômes délivrés sont des diplômes de Sciences Po. En même temps, « ce projet est précurseur pour l'IDEX car il permet un double diplôme » (les étudiants de 2^{e} cycle auraient éventuellement en plus un diplôme UJM s'ils choisissent un cursus UJM).

Vote : *les élus FO ont voté contre, principalement pour trois raisons :*

- la création de ce département est l'accompagnement d'une politique de régionalisation, dont nous ne cessons de voir les conséquences néfastes (COMUE, fusions, etc.) ; accompagnement aussi du projet IDEX ;

- il s'agit d'une mise à disposition de moyens importants de l'UJM (en terme de personnels, de locaux, de matériel, de financements divers) pour des diplômes qu'elle ne délivre pas ;

- enfin, on étend la pratique de cursus sélectifs dans des disciplines fondamentales au sein même de l'université, en contradiction avec sa mission d'accueil et d'enseignement de tous les détenteurs du premier grade universitaire, le baccalauréat.

###

Convention de collaboration ENSASE (école d'archi)/UJM

Est présentée une convention de collaboration avec l'ENSASE. L'ENSASE est contrainte par la loi Fioraso de s'associer avec des établissements dépendant du MESR, et ce qu'elle recherche c'est la possibilité de délivrer des doctorats.

-> Interventions des élus FO :

- Nous sommes naturellement favorables à toutes les collaborations scientifiques et pédagogiques, mais ici il n'y a pas de moyen suffisants pour compenser la surcharge de travail concernant diverses catégories de personnels (principalement : agence comptable, services informatiques, enseignement de langues, support des relations RI, encadrement doctoral, …) ;

- À propos des langues (dont l'enseignement serait « mutualisé », c'est-à-dire assuré par l'UJM, il est clair qu'il y a déjà surcharge et difficulté à trouver des chargés de cours.

- À propos de l'inclusion des enseignants-chercheurs dans les équipes de recherche : elle est indiquée, mais comment se fera-telle ?

- Sur les langues, il est répondu que l'on « vise à » la mutualisation, mais qu'elle ne sera pas faite. *(Remarque FO : pourquoi l'inscrire alors dans la convention ?)*.Sur l'agence comptable, qu'il y aurait des paiements en plus *(Remarque FO : tout ceci fait du travail en plus, alors qu'il y a déjà surcharge)*. Sur les inclusions d'EC, il ne s'agirait que de quelques-uns, qui travaillent déjà avec des UMR de l'UJM, et qui seraient peut-être dans un premier temps associés.

Vote : *les élus FO ont voté contre, car, comme pour la convention Sciences Po, il s'agit de l'accompagnement d'une politique de décomposition territoriale de l'ESR, dont nous ne cessons de voir les conséquences néfastes (COMUE, fusions, etc.). En dépit des assurances données, les moyens supplémentaires paraissent de plus insuffisants.*

###

Prime de fin année pour les BIATSS

Prime exceptionnelle de fin d'année de 200 euros, pour tous les BIATSS titulaires et contractuels (du moins ceux sur postes BIATSS). Proratisée en fonction de la quotité (temps de travail et arrivée dans l'année).

Vote : pour (dont les élus FO).

###

Campagnes d'emplois 2017

Présentation des tableaux des campagnes d'emplois par composantes en 2017.

-> Interventions des élus FO :

- Il n'y a pas toujours correspondance entre ce qui est voté comme demande en UFR et ce qui est présenté (tel est le cas par exemple en SHS).

- Nous restons très réservés sur les classement intercatégoriels des demandes de postes, car ceci ne pourra manquer de défavoriser telle ou telle catégorie.

Vote : les élus FO se sont abstenus.

###

Campagne Sauvadet 2017

Présentation du tableau de la campagne d'emplois de titularisation par procédure « Sauvadet » (prorogée en 2017).

Les élus FO ont soutenu la demande SNPTES que les précédents éligibles qui n'ont pas accédé à des titularisations (il n'y en a que 2, peut-être 3) puissent à nouveau se présenter à des concours correspondant à leurs fonction et grade.

-> Comme il s'agirait de postes de catégories A, ceci ne convient pas à l'administration, qui refuse.

Vote : les élus FO se sont abstenus.

###

Nouvelle configuration service formation entreprise IUT St Etienne

Une nouvelle présentation est faite de ce service par le directeur de l'IUT. Pour rappel, aucune présentation n'avait antérieurement été faite en temps utile. Il a depuis été tenu compte de la recommandation de placer les administratifs sous l'autorité d'une R.A. et non d'un personnel enseignant. La visite par le CHSCT est maintenue.

Vote : les élus FO se sont abstenus.

###

Modification de la procédure recrutement Invité

Rénovation de la procédure de validation des modalités d'accueil des enseignants-chercheurs invités. Elle était jusque-là longue et complexe.

Vote : les élus FO ont voté pour, dans la mesure où les prérogatives collégiales sont maintenues à travers le CR et le CAC.

###

Vos élus FO en CT restent à votre disposition pour toute demande de renseignement ou d'information complémentaires.
Écrire à fo@univ-st-etienne.fr
ou à
sylvain.excoffon@univ-st-etienne
ou
anne.francoise.leaute@univ-st-etienne.fr